

FORMALITÉS À L'INTERNATIONAL

Conseiller, délivrer, légaliser et viser les documents d'accompagnement de marchandises destinées à l'exportation, conformément à la réglementation internationale

 INDIVIDUEL**PAYANT**

OBJECTIFS

> Répondre aux obligations réglementaires imposées en matière de commerce international et de formalités export

CONTENU DE LA PRESTATION

- > Délivrance d'attestations d'existence et d'attestations modèle communautaire (nécessaires pour s'implanter dans un autre pays de l'union européenne)
- > Certificats d'origine et de carnets ATA
- > Visas de factures commerciales
- > Tout acte sous seing privé à caractère commercial ou industriel destiné à être produit à l'étranger
- > Légalisation de signatures sur tout document destiné aux échanges internationaux : déclaration en douane, attestations diverses, documents devant être visés par un consulat, par la cour d'appel, ou une chambre de commerce bilatérale

PUBLICS CONCERNÉS

Chef d'entreprise

LES +

> Obtention des visas et d'attestations obligatoires nécessaires aux échanges internationaux

MODALITÉS PRATIQUES

Dans nos locaux ou <https://www.formalites-export.com/>
Horaires du CRF : **8h30 -12h et 13h30 à 17h**

